

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MARS 2026 A 18H30

L'an deux mille vingt-six le lundi 2 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Madame Catherine ZAUSA, Maire.

Présents : C.ZAUSA, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY, S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN

Excusés : M.TRUFFART, A.MARQUETTE

Procuration : M.TRUFFART donne procuration à P.CLAVERIE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Marie-Thérèse DUPOUY est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

⇒ *Approuvé à l'unanimité*

DELIBERATION N° 2026/06 : VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Sous la Présidence de Madame Jocelyne BARRE élue Présidente de Séance,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique de la commune de Budos ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Budos ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Commune de Budos, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote ;

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Budos
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➡ *Vote : unanimité*

DELIBERATION N° 2026/07 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 259 736,67 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter, à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A / <u>Résultat de l'exercice</u>		+ 158 504,01 €
B / <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		+ 1 101 232,66 €
C / Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		<u>1 259 736,67 €</u>
D / <u>Solde d'exécution d'investissement</u>		+ 160 874,53 €
E / <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		- 340 293,36 €
F / <u>Besoin de financement</u>	=D+E	- 179 418,83 €
AFFECTATION = C	=G+H	<u>1 259 736,67 €</u>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		179 418,83 €
2) H Report en fonctionnement 2021 (R 002)		<u>1 080 317,84 €</u>
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

➔ **Vote : unanimité**

DELIBERATION N° 2026/08 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe que la Commission des Finances s'est réunie afin de préparer le budget 2026, les demandes de subventions des associations ont été étudiées.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, les crédits seront inscrits au budget :

Associations	Subventions 2026
ACCA de Budos	750 €
ACPG Anciens combattants	300 €
ADICHATS	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Langon	150 €
Amis des Ecoles	250 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint Macaire	120 €
Association la CABOCA	250 €
Association l'Auseron	500 €
Chorale l'Envie	950 €
Croix Rouge Française	200 €
Ecole de Budos	250 €
Ecole de Léogeats	250 €
GDSA 33	200 €
Jeunesse Budossaise	4500 €
La Boule Budossaise	500 €
Loisirs Sportifs et Culturels Budossais	1500 €
OCCE Coopérative Scolaire Budossaise	1300 €
Soleil Budossais	650 €
Sorties partagées en Sud-Gironde	200 €
Théâtre du Figuier	200 €
Collège Toulouse Lautrec	100 €
TOTAL	13 620 €

Mesdames : MT.DUPOUY, Présidente de l'Association Loisirs Sportifs et Culturels Budossais, Sylvie LEGLISE, Présidente de la Chorale l'Envie, B.MAIZERET, Trésorière de l'AUSERON ne participent ni au délibéré ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- Valide l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

➡ *Vote : unanimité*

DELIBERATION N° 2026/09 : CONVENTION FSL 2026

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention financière du Groupement d'Intérêt Public - Fonds de Solidarité Logement.

Madame le Maire rappelle les domaines d'intervention du FSL sur le territoire, en matière d'impayés d'Energie / Eau / Téléphone ainsi qu'en matière d'aide au logement.

La participation financière prévisionnelle pour l'année 2026 est de :

- **167,80 € (0,20 € par habitant) pour le Fonds Energie**
- **352,38 € (0,42 € par habitant) pour le Fonds de Solidarité Logement**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

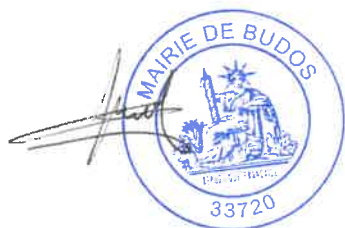
- Décide d'adhérer au FSL pour l'année 2026 pour un montant de 167,80 € pour le Fonds Energie et 352,38 € pour le Fonds Logement
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions financières correspondantes

➡ *Vote : unanimité*

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait un point sur la tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

Ainsi s'achève la réunion.
Séance levée à 19h30.



**Madame le Maire,
Catherine ZAUSA**